

Au contraire, si l'on frotte vivement l'allumette sur un carreau de vitre ou sur une glace polie, elle flambe aussitôt.

La pâte des allumettes suédoises est composée de chlorate de potasse, peroxyde de manganèse et gomme. Le verre étant mauvais conducteur, la chaleur produite par le frottement s'accumule sur la composition et la température s'élève assez pour produire l'inflammation de l'allumette.

L'école française de Chicago : Il est question de fonder en Amérique une école française, qui serait pour les jeunes savants, les futurs industriels et les jeunes commerçants ce qu'est l'École de Rome pour les jeunes artistes. On ne saurait trop applaudir à ce projet, qui vient si juste à point au moment où, à la faveur d'un *struggle for life* le plus en plus âpre et acharné, l'Amérique, ce pays si entreprenant, si hospitalier et si riche, tend visiblement à prendre une place prépondérante sur le marché universel. Au demeurant, le gouvernement français semble envisager cette idée de l'œil le plus favorable, surtout depuis que la commission *ad hoc* l'a approuvée à l'unanimité.

Cette école aura pour siège Chicago. D'abord parce que la grande cité du Michigan est, en quelque sorte, le cœur industriel des Etats-Unis, le point central où converge toute la vie économique de l'Union, et en second lieu parce que c'est de l'Université de céans qu'est partie l'initiative de la nouvelle création, dont les conséquences promettent d'être aussi précieuses pour les deux pays et pour le monde entier.

Voici quelques mois, en effet, que, grâce aux efforts de M. Henri Mérou, consul de France à Chicago, et du professeur Maxime Ingres, le propre neveu du peintre du même nom, l'Université de Chicago, présidée par M. Harper, bien connu par ses sentiments francophiles, a lié partie avec l'Alliance française, dans le but de propager à la fois l'enseignement du français et les sympathies françaises dans les milieux américains. Une sorte de pacte s'est établi, sous le haut patronage de l'ambassadeur de France, M. Jules Cambou, entre les deux institutions.

L'Université de Chicago a fait sien le programme de l'Alliance française, à qui elle prête gratuitement ses locaux et avec laquelle elle organise de compte à demi des cours permanents, des cours de vacances, des conférences populaires faites par des

orateurs français mandés là-bas tout exprès. C'est ainsi qu'ont pu s'organiser à Chicago — d'où le mouvement gagne peu à peu les autres villes des Etats Unis — des douzaines de cours publics à bon marché, où les Américains de toutes les classes viennent apprendre à aimer et à estimer la France, en apprenant à parler sa langue et à goûter les beautés de sa littérature et les grandeurs de son histoire. Le prestige de la France, assez médiocre autrefois, surtout depuis l'année terrible, alors que prévalaient tant de légendes, soigneusement entretenues par la jalousie des uns, la mauvaise foi des autres, l'ignorance de tous, n'a pas manqué de gagner énormément à cet apostolat de tous les jours, dont les prédications pénètrent peu à peu dans les masses profondes.

C'est pour couronner cette œuvre que l'Université de Chicago a décidé de fonder la grande école dont je viens de parler, où les jeunes Français viendraient apprendre sur place, avec la pratique courante de la langue anglaise, à apprécier le génie du grand peuple américain, son immense labeur, et à lui emprunter une partie de son esprit d'entreprise et de son expérience des affaires. Pendant ce temps là, les Américains prendraient à leur tour l'habitude de venir en France autrement qu'en oiseaux de passage, en touristes ou en flâneurs.

Le Comble de la Douane : L'autre jour arrivait à Locarno un pauvre ouvrier italien, plombé comme un colis, venant d'Allemagne et rentrant en Italie : l'ouvrier, qui s'était payé un complet en Allemagne, fut arrêté à Bâle par les douaniers suisses, mis en éveil par les vêtements neufs que portait le voyageur. Afin d'être bien sûrs de ne pas se laisser jouer par un audacieux contrebandier, nos braves douaniers firent déposer à l'Italien une certaine somme en caution et, l'ayant plombé comme une marchandise en transit, l'avertirent qu'il pourrait retirer à Locarno la somme qu'il venait de déposer.

Arrivé à Locarno, le voyageur rendit ses plombs et rentra en possession de son argent !

Si vous voulez acheter des épices pures, mais garanties pures, allez chez E. D. Marceau, rue Saint Paul. C'est la place, pour la qualité et pour les prix,

Du beau Raisin à 4 cents !

Du raisin layers à 4 cents chez Hudon & Orsali. Profitez de la chance : vous savez que les raisins sont fortement à la hausse !

PAIEMENTS PAR CHÈQUES

Les abonnés ou annonceurs en dehors de Montréal qui nous envoient des chèques de leurs banques locales avec la mention requise : "PAYABLE AU PAIR A MONTREAL" sont priés d'ajouter leurs initiales à cette mention, qui, autrement, est sans valeur.

Pour les petits montants, le "BON POSTAL" est préférable au chèque d'une banque locale, car il coûte moins cher, tout en offrant à l'expéditeur les mêmes garanties de sécurité.

L'administration du PRIX COURANT sera donc reconnaissante à ses abonnés de l'extérieur de recourir pour les petits montants au "BON POSTAL," de préférence au chèque.

L'ADMINISTRATION.

LES CHAMBRES DE COMMERCE

Le Board of Trade de Montréal met la dernière main aux détails du contrat de l'érection de son nouvel édifice qui, dit-on, sera l'un des plus beaux monuments de notre ville.

Des résolutions concernant le transfert de l'Intercolonial au Pacifique Canadien ont été votées par le Board of Trade de Halifax, le Board of Trade de Montréal en a reçu communication et les étudiera dans une prochaine réunion.

Jusqu'à présent, il y a pour les prochaines élections du Board of Trade deux candidats à la présidence, deux à la première vice-présidence et trois à la seconde vice-présidence.

La Chambre de Commerce du District de Montréal a eu mercredi sa réunion hebdomadaire.

Le Comité de législation devra étudier une question soulevée par une lettre reçue par la Chambre et qui s'élève contre la taxe de 1/10 p. c. imposée sur le capital des compagnies limitées à fonds social étrangères faisant affaires au Canada. On prétend que cette taxe éloigne les capitaux étrangers du pays.

On revient sur les taux d'assurance exagérés prélevés par les compagnies d'assurances maritimes qui sont un obstacle au développement de la navigation par la voie du St-Laurant ; on devra faire appel aux compagnies étrangères pour remédier au mal.

Questionné par M. A. Desjardins qui demande des explications sur la lenteur des délibérations de la Commission du port à propos de la question de l'élevateur, M. L. A. Geoffrion, président, exprime l'opinion